

Identité Famille

→ Père

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

→ Mère

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

→ Responsable légal

Père Mère Tuteur Service social Autre

Situation familiale : Célibataire Séparé(e) Divorcé(e)* Veuf(ve)

Marié(e) Vie maritale PACS Autre

* joindre une copie du jugement justifiant l'autorité parentale

→ Payeur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Régime général : CAF MSA Autre, précisez :

Aide au temps libre : Oui Non

N° d'allocataire : Quotient familial* :

* le tarif le plus élevé sera appliqué si le quotient familial n'est pas renseigné .

Identité de l'enfant

Nom : Prénom :

Sexe : Garçon Fille

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

École de rattachement :

Accueil de loisirs

ALSH souhaité : Cantine : Oui Non

Semaines souhaitées : du 12 au 16 juillet du 19 au 23 juillet du 26 au 30 juillet
 du 2 au 6 août du 9 au 13 août*

*Uniquement pour les ALSH de Rainneville, Flesselles et CAJ de Villers-Bocage.

Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjours de l'enfant, elle évite de vous démunir de son carnet de santé,

→ Vaccinations (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Hépatite B	<input type="text"/>
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Rubéole Oreillons Rougeole	<input type="text"/>
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Coqueluche	<input type="text"/>
Ou DT polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	Autres (préciser)	<input type="text"/>
Ou Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication.

→ Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Varicelle <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Angine <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Scarlatine <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Coqueluche <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Otite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Rougeole <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oreillons <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

L'enfant a-t-il des allergies ?

Asthme <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Médicamenteuse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Alimentaires <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autres (préciser) <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (*si automédication le signaler*) :

Indiquez ci après, les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération, rééducation) en précisant les dates et précautions à prendre).

→ **Recommandations utiles des parents**

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.

L'enfant mouille t-il son lit ? Oui Occasionnellement Non

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ? Oui Non

→ **Responsable de l'enfant**

Nom : Prénom :

Adresse* :

* pendant le séjour

Code postal : Commune :

N° de sécurité social :

Médecin traitant :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Autorisation parentale

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées et à utiliser les moyens de transports nécessaires à ces activités.
- Autorise les organisateurs à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- Autorise les organisateurs à prendre mon enfant en photo ou en vidéo dans le cadre des activités de la structure et laisse ces documents libres de droits. Les images ne seront, ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.
- Autorise les organisateurs à consulter mon quotient familial à l'aide de mon numéro d'allocataire CAF par le service CDAP.
- Décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incident pouvant survenir avant ou après les horaires d'ouverture ou de fermeture de l'accueil de loisirs.
- M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille et des frais médicaux d'hospitalisation et d'opérations éventuelles non remboursés par la sécurité sociale.
- Autorise mon enfant à quitter seul le centre.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :

Nom & Prénom : Qualité :

Nom & Prénom : Qualité :

Nom & Prénom : Qualité :

Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Déclare avoir pris connaissance des conditions matérielles d'accueil de mon enfant et du règlement intérieur et certifie que mon enfant est actuellement apte à y séjourner et à pratiquer les activités et les sorties proposées.

À le

Signature du responsable légal précédée de la mention "Lu et approuvé"

Documents à fournir

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Fiche sanitaire de liaison
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile (par année scolaire)

- Certificat médical attestant des vaccinations à jour de l'enfant, de l'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives et à la vie en collectivité.
- Certificat de scolarité (pour les enfants de moins de 4 ans)
- Copie de l'attestation « Aide aux temps libre » de la CAF ou du bon MSA si vous en bénéficiez.
- Attestation de quotient familiale

Règlement intérieur

Qualification du personnel encadrant : La qualification et le taux d'encadrement au sein des structures déclarées auprès du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports sont fixés de manière réglementaire. Ainsi il est à noter qu'un accueil de loisirs comprend dans son équipe :

- un.e directeur.trice possédant le BAFD ou tout autre diplôme admis en équivalence,
- des animateurs pour partie titulaire du BAFA ou tout autre diplôme admis en équivalence (50 % au minimum), et des animateurs en cours de formation (30 % maximum), ou sans formation (20 % maximum).

Les taux d'encadrement, hors protocole sanitaire en mesure, sont les suivants :

- pour les 3-5 ans : 1 animateur pour 8 enfants (dans l'eau : 1 animateur pour 5 enfants)
- pour les 6-18 ans : 1 animateur pour 12 enfants (dans l'eau : 1 animateur pour 8 enfants)

Le directeur de l'accueil est l'interlocuteur privilégié des parents pour toute question relative à l'accueil de l'enfant et aux activités qui lui sont proposées. Il est chargé de définir et d'élaborer avec son équipe le projet pédagogique de la structure sur lequel il sera posté et de garantir la mise en place et le respect des règles de vie.

Horaires : Les accueils de loisirs sont ouverts à partir de 8h00 jusqu'à 18h00. Un accueil échelonné est proposé aux familles de 8h00 à 9h00, n'hésitez donc pas à laisser dormir vos enfants le matin si vous le souhaitez. L'après-midi, l'accueil est également échelonné de 13h30 à 14h00. Le soir, le départ peut se faire entre 17h00 et 18h00. Les horaires peuvent varier en cas de sortie à l'extérieur ou d'activité particulière. Dans ce cas, l'équipe d'animation préviendra la famille au minimum la veille. Les retards des parents ne seront admis qu'en cas de force majeure. La répétition de ces retards pourra entraîner un refus d'admission de leur(s) enfant(s) sans compensation.

Conditions d'admission : Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans uniquement s'ils sont scolarisés et jusqu'à leur entrée au collège (12 ans maximum). Les Centres d'Animation Jeunesse (CAJ) sont ouverts aux enfants inscrits au collège jusqu'à la veille de leurs 18 ans. Les conditions d'âge doivent être regardées à la date d'ouverture de l'accueil. A chaque période d'inscription, l'enfant doit être à jour de ses vaccins et couvert par une assurance scolaire. Il sera demandé aux familles de joindre au dossier d'inscription la copie du carnet de vaccinations à jour ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccins ainsi que la copie de l'attestation d'assurance scolaire en cours de validité. Les familles doivent être à jour de leurs paiements pour les fréquentations passées.

Inscription : Les familles doivent compléter un dossier d'inscription distinct par enfant et y joindre les documents demandés. L'inscription à l'accueil de loisirs, comme à la cantine, est effectuée à la semaine complète, soit cinq jours d'activités, sauf si la semaine comprend un jour férié. Les prolongements d'inscription doivent être effectués au minimum une semaine à l'avance et dans la limite des places disponibles. L'annulation d'une inscription doit se faire auprès de la Communauté de communes ou du directeur de la structure pour les sites de Bernaville, Candas et Fienvillers au minimum 48h à l'avance. Seules les absences justifiées par un certificat médical de plus de la moitié de la semaine (soit 2,5 jours) et signalées dans les délais pourront faire l'objet d'un remboursement. Si l'accueil de loisirs demandé par les familles est complet, il leur sera proposé d'inscrire leur enfant dans une autre structure de la Communauté de communes. Toute inscription est définitive et entraîne une facturation.

Facturation : La facturation vous sera envoyée à la clôture des centres. Il pourra être établi sur demande, une attestation de présence, ou complétée celle d'un comité d'entreprise. L'imprimé devra être préalablement complété par les familles. Le règlement se fera au Trésor Public, en espèces, chèques, chèques CESU ou chèques vacances.

Pour les accueils de loisirs à Bernaville, Candas et Fienvillers, le paiement se fait avant le démarrage du centre. La

facture est remise à la fin du séjour en mains propres aux familles ou par voie postale si nécessaire.

Santé, hygiène et sécurité : L'auto médication est interdite en accueil de loisirs. Les parents dont les enfants sont sous traitement doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation et lui fournir l'ordonnance médicale et la quantité de médicaments nécessaires dans leur emballage d'origine étiqueté au nom de l'enfant avec la notice jointe. Les familles s'engagent à venir chercher leur enfant, si celui-ci présente des symptômes justifiant un retour à domicile. En cas de maladie contagieuse de l'enfant, un certificat de non contagion devra être présenté au retour de l'enfant. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, les temps d'accueil sont les moments privilégiés pour faire le lien entre la sphère familiale et l'accueil de loisirs. Les familles pourront y échanger avec l'équipe d'animation qu'ils pourront également rencontrer sur rendez-vous s'ils le souhaitent. Le service Jeunesse de la Communauté de communes pourra participer à ces rendez-vous si nécessaire. Les bijoux, téléphones portables, jeux électroniques, argent liquide sont fortement déconseillés. La Communauté de communes et les PEP80 déclineront toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.

Comportement : Les enfants et les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et les règles de vie définies avec l'équipe d'animation. Si leur comportement perturbe gravement et de façon durable la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis. Si le comportement persiste, diverses mesures de sanction pourront être décidées dont une mesure d'exclusion temporaire ou définitive.

Le règlement intérieur des Accueils de loisirs est consultables dans son intégralité sur le site internet de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ainsi que dans les différentes structures accueillants les enfants.

À le

Signature du responsable légal précédée de la mention "Lu et approuvé"